

TABLE OF CONTENTS

1. Politique et coordination	1
2. Mise en oeuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS)	4
Plans d'action nationaux (PAN)	4
Eaux usées municipales	6
Déchets solides et détritux côtiers	7
Pollution atmosphérique	8
Pollution industrielle	9
Destruction des habitats	11
Autres activités se rapportant au Protocole "tellurique" et au PAS	13
3. Évaluation de la pollution	14
4. Système d'information	17
5. Activités relatives à la mise en oeuvre du Protocole "immersions"	18
6. Activités relatives à la mise en oeuvre du Protocole "déchetx dangereux"	19

1. Politique et coordination

En ce qui concerne les questions de **personnel**, Mme Colpan Beken, chargée des activités de la surveillance continue, a quitté le Secrétariat du MED POL le 13 octobre 2006. L'avis de vacance de poste a été publié le 18 janvier 2007 et plusieurs postulants internes (personnel PNUE) et externes ont soumis un dossier de candidature. Une liste restreinte de candidats a été établie par l'Unité MED en coopération avec le Siège du PNUE à Nairobi et un jury a été constitué. Les candidats de la liste restreinte ont passé un entretien le 11 juin 2007. Une décision du Siège du PNUE, sur la base des recommandations du jury, devrait intervenir prochainement, et des dispositions ont été prises pour que le poste soit occupé temporairement jusqu'à ce qu'il soit pourvu. À cette fin, le MED POL a recruté M. Gabriel P. Gabrielides, ancien Administrateur de programme MED POL, pour assumer les fonctions du poste jusqu'à la nomination du nouvel Administrateur de programme.

En application de la décision de la réunion des Parties contractantes tenue à Portoroz en 2005, le poste de Coordonnateur du MED POL (P5) a été reclassé en D1. L'avis de vacance a été publié le 12 octobre 2006 et plusieurs postulants internes (personnel PNUE) et externes ont soumis un dossier de candidature. Une liste restreinte de candidats a été établie par l'Unité MED en coopération avec le Siège du PNUE à Nairobi et un jury a été constitué. Les candidats de la liste restreinte ont passé un entretien le 6 décembre 2006. Suite aux recommandations du jury, le Siège du PNUE à Nairobi a nommé M. Francesco Saverio Civili au poste de Coordonnateur du MED POL, à compter du 1^{er} mai 2007.

En plus de la **coopération** instaurée de longue date avec l'OMS pour les activités portant sur les aspects sanitaires du PAS et du Protocole "tellurique", sur le respect des obligations et l'application effective, avec le MESL/AIEA les travaux se sont poursuivis en collaboration étroite dans le domaine de l'assurance qualité des données des analyses chimiques par le biais de la formation, de l'interétalonnage, de missions scientifiques, de l'acquisition d'instruments et de l'octroi de conseils sur les questions de surveillance continue. La coopération s'est également poursuivie avec l'ICS/ONUDI qui participe et contribue très activement aux activités concernant l'Inventaire IETMP (PRTR en anglais).

La coopération et les échanges d'informations se sont intensifiés avec les Secrétariats de la Convention de Bâle et de la Convention de Londres/Protocole de Londres. Un accord de coopération a été signé avec la Convention de Bâle et des activités conjointes ont démarré avec les Centres régionaux de la Convention à Bratislava et au Caire dans le domaine des déchets dangereux. Des échanges se sont également instaurés concernant les systèmes de rapports respectifs en vue d'harmoniser et de simplifier les obligations nationales correspondantes. Des données et des informations ont été échangées avec le Secrétariat de la Convention de Londres/Protocole de Londres sur les permis et pratiques d'immersion. En outre, une session conjointe a été organisée lors de la 1^{ère} réunion du groupe scientifique de la Convention de Londres tenue en Espagne, du 18 au 22 juin 2007, où le MED POL a parrainé la participation de cinq représentants de pays méditerranéens qui n'étaient pas Parties à la Convention.

En ce qui concerne la coopération avec les Centres d'activités régionales (CAR) du PAM, le MED POL a renforcé sa coopération avec l'INFO/RAC pour la préparation du Système d'information (voir ci-dessous). Des contacts étroits ont été pris avec le CAR/PP pour établir les programmes de travail complémentaires en relation avec la future mise en œuvre du PAS, compte tenu des rôles et de l'expérience spécifiques des deux Centres. Des contacts étroits ont également été maintenus avec le Plan Bleu pour la mise au point d'indicateurs de pollution marine. Dans le cadre du chantier engagé par le MED POL au nom du PAM sur l'application de l'approche écosystémique (voir plus loin), des travaux ont été menés de manière étroite avec tous les CAR en vue de déterminer le rôle éventuel de chaque Centre

et les incidences qui découleraient, pour les programmes de travail respectifs, de l'application de l'approche dans l'avenir.

La coopération s'est poursuivie avec les accords sous-régionaux, en particulier avec RAMOGE sur la gestion des détritiques côtiers, avec l'Initiative Adriatique-Ionienne (AII) en mettant à la disposition des pays riverains de ces deux mers l'expérience du MED POL et les résultats des activités menées dans leur zone (par ex., dans le cadre de la surveillance continue).

La coopération avec MedGOOS a été marquée par la participation active et fructueuse du MED POL au projet IASON. Le projet a été mené à bien et les produits de IASON ont été reliés au site web du PAM. De ce fait, le MED POL est devenu un membre officiel de MOON dans le cadre d'un accord de coopération qui facilite l'échange de données et d'informations ainsi que la synergie sur certains projets.

L'accord avec l'Université d'Alessandria (Italie) visant à promouvoir l'utilisation de biomarqueurs et à assurer des données de bonne qualité concernant la surveillance des effets biologiques a été poursuivi avec succès grâce à l'organisation de sessions de formation et d'exercices d'interétalonnage. Dans le même domaine, le MED POL suit les travaux du groupe de travail CIEM sur les effets biologiques de contaminants et espère amorcer des activités communes avec le CIEM (OSPAR) et HELCOM en vue d'harmoniser les techniques.

Des contacts étroits ont été maintenus avec le Bureau du Programme des mers régionales du PNUE à Nairobi et le Bureau de coordination du GPA/PNUE à La Haye pour l'orientation et la coordination d'ensemble. Plus concrètement, le Bureau du GPA n'a cessé de rester en contact avec le MED POL et a fourni un appui dans le cadre de la mise en œuvre du PAS.

Dans le cadre de la préparation de la **Stratégie marine européenne** de l'Union européenne, le MED POL a contribué activement, au nom du PAM, à l'élaboration des diverses composantes de la Stratégie en s'employant à ce que les intérêts méditerranéens soient harmonieusement conciliés avec les objectifs et les principes de l'UE. Une nouvelle directive UE relative à la Stratégie a été proposée aux États membres de l'UE, et le MED POL estime que son application dans la région méditerranéenne: 1) cadre fort bien avec les objectifs généraux et spécifiques ainsi que les principes du MED POL et du PAM (en particulier le PAS et le processus qui a été lancé pour l'application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines); et 2) pourrait canaliser dans la région une aide technique et financière en vue de la réalisation par les pays (y compris non membres de l'UE) des objectifs généraux et spécifiques communs. Dans ce contexte, les États méditerranéens membres de l'UE pourraient souhaiter proposer à l'UE d'utiliser le MED POL/PAM comme outil opérationnel pour l'application de la directive dans l'ensemble de la région méditerranéenne en réunissant ainsi pays membres et non membres de l'UE au sein de l'initiative.

Le MED POL a étroitement coopéré avec la CE à la formulation de l'**Initiative "Horizon 2020"**, laquelle a été adoptée par les ministres européens réunis au Caire en décembre 2006. L'initiative prendra pleinement en compte les progrès accomplis par le MED POL dans la mise en œuvre du PAS et des PAN. Plus spécialement, les projets de réduction de la pollution qui ont été retenus par la CE et ses partenaires reposeront, pour la plupart, sur les priorités définies par les pays dans leurs Bilans diagnostiques nationaux MED POL et sur les investissements prévus dans leurs plans d'action nationaux. Un certain nombre de missions menées de concert avec la Banque européenne d'investissement ont eu lieu dans les pays pour revoir les priorités et sélectionner les projets bancables. L'Initiative "Horizon 2020" et les PAN contribueront conjointement à l'objectif commun d'une réduction substantielle de la pollution d'origine terrestre.

Dans le cadre de l'Initiative "Horizon 2020", la coopération s'est renforcée avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) dans le domaine de l'identification et du suivi des

indicateurs appropriés. Plusieurs réunions se sont tenues pour examiner les travaux du MED POL et de l'Agence sur les indicateurs et la disponibilité de données afin de s'efforcer de trouver une approche et une stratégie communes pour les activités de suivi et d'évaluation que nécessitera l'Initiative "Horizon 2020" dans l'avenir. Dans le même contexte, le MED +POL a pris part à toutes les réunions organisées par EMMA (European Marine Monitoring and Assessment) de concert avec toutes les conventions marines européennes.

L'une des initiatives novatrices que préconise la Stratégie marine européenne consiste en l'application de l'**approche écosystémique** de la gestion des activités humaines. L'initiative, qui a été retenue par le MED POL dans le cadre de sa future Phase IV, doit être appliquée à l'ensemble du système du PAM. À cette fin, la Commission européenne, sur la base de sa coopération constructive avec le MED POL dans le cadre global de l'élaboration de la Stratégie marine, a financé un projet, dont l'exécution est confiée au MED POL agissant au nom du PAM, en vue de contribuer à l'application progressive de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines dans la région. Au titre de ce projet, deux réunions de consultation d'experts ont été organisées par le MED POL à Athènes afin de préparer un projet de feuille de route pour l'application progressive par le PAM de l'approche écosystémique (voir doc UNEP(DEPI)/MED WG.303/2). Suite aux consultations, une réunion régionale des experts désignés par les gouvernements s'est tenue à Athènes afin d'examiner et d'approuver la feuille de route (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG.306/4). La feuille de route, telle qu'approuvée par les experts, sera présentée aux Points focaux du PAM puis, ultérieurement, aux Parties contractantes pour adoption.

Enfin, le Secrétariat du MED POL s'est très activement employé, pendant l'exercice biennal, à préparer un projet de **Document opérationnel de MED POL-Phase IV** (2006-2013). Un avant-projet a été établi par le Secrétariat et présenté à la réunion extraordinaire des Coordonnateurs pour le MED POL (Mytilène, 26-28 mars 2007). La réunion l'a examiné et a proposé un certain nombre de modifications qui ont été intégrées dans un nouveau projet dont la présente réunion est saisie pour approbation. Le document opérationnel sera ensuite présenté à la prochaine réunion des Points focaux du PAM, et ultérieurement à la réunion des Parties contractantes pour adoption (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 316/3).

Ainsi qu'en sont convenues les Parties contractantes à Portoroz en 2005, en plus du document opérationnel de MED POL-Phase IV, la réunion extraordinaire des Coordonnateurs pour le MED POL tenue à Mytilène a examiné deux autres documents établis par le Secrétariat: Examen des éléments fondamentaux devant servir à l'élaboration du **nouveau texte juridiquement contraignant visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre**, et Projet de Système d'information MED POL. Le document relatif au nouveau PAS a été soigneusement revu par les Coordonnateurs pour le MED POL qui ont estimé qu'il fallait encore prendre un certain nombre de dispositions avant de décider quels types de mesures pourraient accepter les pays dans le cadre du nouveau document juridiquement contraignant. En conséquence, le Secrétariat a établi deux documents additionnels qui sont présentés à la réunion pour examen (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 316/4 et UNEP(DEPI)/MED WG. 316/5).

Une réunion chargée d'examiner la mise en oeuvre à long terme des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre s'est tenue à Durrës, (Albanie) du 1^{er} au 3 juin 2006. Elle avait pour principal objet, après l'approbation officielle des PAN, d'examiner, avec mise en débat, une nouvelle stratégie qui pourrait faciliter la réalisation des actions recensées par les pays dans leurs PAN respectifs. La proposition du Secrétariat, fondée sur une analyse du contenu des PAN, était d'établir un classement prioritaire des questions en fonction des moyens des pays et de définir et appliquer progressivement une **approche différenciée** du processus de réduction de la pollution. La réunion a examiné, discuté et accueilli avec intérêt la proposition du Secrétariat mais a suggéré la convocation d'un groupe de travail spécial chargé d'examiner un plan

grand nombre de critères de différenciation que ceux avancés par le Secrétariat. La réunion du groupe de travail spécial a été organisée par le MED POL à Barcelone les 1^{er} et 2 mars 2007 et elle est convenue d'une feuille de route à l'horizon 2020 en vue de l'identification et de l'application d'un mécanisme de différenciation approprié permettant d'assurer la mise en œuvre des PAN (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 307/4).

Un projet de **Système d'information MED POL** a été établi en collaboration avec l'INFO/RAC et présenté à la réunion extraordinaire des Coordonnateurs pour le MED POL tenue à Mytilène. Les Coordonnateurs ont salué l'initiative et les spécifications techniques du Système tout en considérant qu'un certain nombre de questions politiques ayant trait aux données restaient à examiner. En conséquence, en pleine coopération avec l'INFO/RAC, le MED POL a établi un document portant sur les questions politiques inhérentes au Système qui est soumis à la présente réunion pour examen et approbation (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 316/6).

Dans le cadre du **nouveau Partenariat stratégique FEM**, un exposé sommaire du projet a été finalisé et transmis au Conseil du FEM de mai 2007. Le MED POL a contribué à la préparation de l'exposé en proposant un certain nombre d'activités relatives à la mise en œuvre des PAN et à l'élimination des PCB dans plusieurs pays. Il est prévu que le projet proprement dit sera approuvé d'ici la fin de l'année pour que sa mise en œuvre complète démarre à compter de 2008.

2. Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS)

Plans d'action nationaux (PAN)

Au début de l'exercice biennal 2006-2007, à la suite de l'élaboration et de l'approbation des PAN par les pays, le Secrétariat a établi deux documents synoptiques: un synopsis régional (doc. UNEP(DEPI)/MED WG.289/INF.4) mettant en relief les actions qui sont consignées dans les PAN, classées par secteurs décrits dans le PAS, et un synopsis par pays (doc. UNEP(DEPI)/MED WG.289/INF.3) énumérant les actions nationales qu'il est prévu d'exécuter pour répondre aux engagements du PAS. Les deux documents, présentés à une réunion à Durrës (Albanie) tenue du 1^{er} au 3 juin 2006 (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 289/4) ont été largement utilisés par le MED POL pour amorcer le suivi de l'état de mise en œuvre des actions exposées dans les PAN et établir un document d'évaluation du respect par les PAN des engagements énoncés dans le PAS.

L'évaluation de la conformité des PAN aux engagements du PAS (doc. UNEP(DEPI)/MED WG.289/3) a été essentielle pour préparer le processus de mise en œuvre à long terme des PAN. De fait, l'évaluation, tout en mettant l'accent sur certains cas de non-conformité de pays, a permis au Secrétariat de se forger la conviction que les PAN ne pourraient être pleinement mis en œuvre sans recourir à une approche différenciée du processus de réduction de la pollution en raison des charges socio-économiques trop lourdes qui en résulteraient pour de nombreux pays. Telle fut l'une des conclusions présentées par le Secrétariat à la réunion de Durrës en juin 2006 sur la mise en œuvre à long terme des PAN. En conséquence, la réunion a créé un groupe de travail chargé d'examiner les critères et les mesures pour l'application d'une approche différenciée de la mise en œuvre des PAN. Le groupe de travail s'est réuni à Barcelone en mars 2007 en vue d'examiner un document établi par le Secrétariat (doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 307/3) sur plusieurs critères de différenciation possibles à envisager pour la mise en place d'un mécanisme méditerranéen très complet. Le groupe est convenu d'élaborer, au cours du prochain exercice biennal, un

mécanisme de différenciation reposant sur les valeurs limites d'émission (VLE) et un processus de classement par ordre prioritaire des substances visées. Le groupe a, in fine, demandé au Secrétariat d'élaborer au cours du prochain exercice biennal un mécanisme complet de différenciation à soumettre aux Parties contractantes en 2009 pour une éventuelle adoption.

Un financement durable est, à l'évidence, la question la plus cruciale du processus de mise en œuvre des PAN. Conscient de cette réalité, le Secrétariat a travaillé activement avec le GPA, avec la CE dans le cadre de l'Initiative Horizon 2020 de l'UE visant à dépolluer la Méditerranée et avec le Partenariat stratégique FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée.

Le MED POL tient l'Initiative "Horizon 2020" de l'UE pour une plateforme dynamique de l'application des PAN. De plus, le Secrétariat est parvenu à accroître la crédibilité des PAN et à en faire la principale source d'informations sur lesquelles l'Initiative ferait fond. De fait, la Déclaration du Caire des Ministres euroméditerranéens, qui a lancé l'Initiative, met l'accent sur le rôle du PAM dans le développement et la concrétisation de celle-ci. En conséquence, la Banque européenne d'investissement (BEI) a mis en place un programme spécial (FEMIP) pour financer les actions prioritaires exposés dans les PAN de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie, de l'Égypte, de la Syrie, du Liban et d'Israël. D'autres pays méditerranéens pourraient recevoir un appui pour la mise en œuvre de leurs PAN par le biais de différents instruments financiers européens. Une longue liste de projets possibles à financer a été dressée par une équipe conjointe MED POL-BEI. Cette équipe se rend actuellement dans les pays méditerranéens concernés pour évaluer le stade d'application des actions prioritaires des PAN et établir une liste restreinte de projets bancables. D'ici à la fin de 2007, une liste complète de projets susceptibles d'être financés au titre de l'Initiative de l'UE sera prête.

Par ailleurs, le MED POL a centré ses efforts sur le développement du Partenariat stratégique entre le PAM, le FEM et la Banque mondiale. Le Partenariat stratégique a deux composantes: l'une portant sur les réformes politiques régionales, le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion industrielle sectorielle, la gestion et l'élimination des PCB, la GIZC, la gestion des ressources en eaux du littoral, la création d'un mécanisme/plateforme de financement régional et enfin une stratégie d'information et de réplication. La proposition a été soumise au Secrétariat du FEM en mai 2007 et le Conseil du FEM examinera l'éventualité de son adoption en juin 2007. La composante se chiffre à environ 30 millions de dollars E.U., y compris les contributions du FEM et du MED POL/PAM et le cofinancement provenant des Parties, du Fond français pour l'environnement mondial (FFEM) et des Gouvernements espagnol et italien. L'autre composante consiste en la création d'un Fonds d'investissement, géré par la Banque mondiale, pour l'exécution des actions prioritaires exposées dans les PAN. Il est prévu que le Partenariat sera pleinement opérationnel d'ici à janvier 2008.

Le travail consistant à jeter les bases d'un mécanisme de transfert de technologies et de savoir-faire pour faciliter la mise en œuvre des PAN s'est poursuivi au cours de l'exercice 2006-2007, puisqu'il est considéré comme l'un des piliers de la mise en œuvre à long terme. La lutte antipollution privilégiant la production plus propre et ses outils a été intégrée avec succès dans le cadre des activités de projet du Partenariat stratégique au titre de la stratégie de réplication et en tant qu'élément important pour la mise en œuvre du Protocole "tellurique". Dans ce contexte, une coopération de travail étroite avec le CAR/PP est envisagée.

Eaux usées municipales

S'agissant de la pollution municipale, un certain nombre d'activités ont été réalisées au cours de l'exercice biennal 2006-2007 afin de fournir une aide et une orientation aux pays pour l'exécution des activités prévues dans leurs PAN à ce sujet.

Suite à l'élaboration des Lignes directrices sur le traitement, l'élimination et l'utilisation des eaux usées, conjointement avec celles sur le traitement, l'élimination et l'utilisation des boues d'épuration, la question du rejet des eaux usées traitées dans les cas où aucune autre utilisation n'est possible a été abordée de manière plus efficace en tenant compte également des résultats des enquêtes sur les stations d'épuration dans les villes côtières méditerranéennes menées en 2000 et 2004. Dans ces enquêtes, il apparaît qu'un nombre considérable de villes côtières ne rejettent pas correctement leurs effluents et que, de ce fait, la qualité des eaux réceptrices n'est pas compatible avec des utilisations telles que la baignade ou l'exploitation conchylicole. Aussi un document a-t-il été préparé sur un rejet approprié des eaux usées, notamment par les émissaires sous-marins (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf. 4, sur CD-ROM).

Comme l'exploitation des stations d'épuration est d'ordinaire du ressort des autorités locales qui ne possèdent pas toujours les aptitudes scientifiques et techniques nécessaires, un document sur la construction, la gestion et l'exploitation des stations d'épuration a été préparé à l'intention des administrations locales. Le document est concis, instructif, simple, scientifiquement étayé et en mesure de fournir des solutions quand des décisions sont à prendre. Avec ce document, et pour assurer un emploi efficace des documents établis à ce jour et aider à la mise en œuvre des études sectorielles, notamment celles qui portent sur les eaux usées municipales, un guide a été rédigé sur l'application et l'utilisation efficaces des documents relatifs aux eaux usées (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf. 4, en CD-ROM).

La préparation de l'enquête actualisée sur les stations d'épuration des eaux usées dans les villes côtières méditerranéennes en 2004 a révélé que seule une partie de la population côtière estimative est concentrée dans les villes de plus de 10 000 habitants. C'est pourquoi, afin de mieux évaluer non seulement les besoins mais aussi le rejet d'eaux usées non traitées en Méditerranée, l'on a jugé qu'il fallait réaliser une enquête portant sur les agglomérations d'une population comprise entre 2 000 et 10 000 habitants. Ainsi, il a été entrepris une étude régionale sur l'évaluation de ces agglomérations côtières et leur capacité à traiter et éliminer efficacement leurs effluents. Des données et informations ont été, à ce jour, reçues des pays suivants: Croatie, Chypre, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Maroc, Monténégro, Syrie, Tunisie et Turquie. Comme les données et informations des autres pays font encore défaut, il est prévu que l'étude sera menée à bien d'ici à la fin de 2007.

Plusieurs pays ont déclaré qu'ils étaient intéressés par l'organisation de cours de formation nationaux sur une utilisation sans danger des eaux usées. Il est prévu que, d'ici à octobre 2007, trois pays, à savoir la Turquie, Malte et la Grèce, organiseront des cours de formation nationaux avec un appui consistant en matériel didactique pour conférences et en aide financière. Du fait de la demande de plus en plus forte, priorité a été accordée aux pays où des cours nationaux n'avaient pas été organisés jusque là, comme Malte et la Grèce, ou bien où un seul cours s'était tenu, comme la Turquie. Pour les pays restants, des cours de formation seront organisés en 2008.

La dernière évaluation de la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles a été établie en 1996. L'on a estimé que, dix ans plus tard, il convenait d'évaluer à nouveau la situation dans les pays méditerranéens en menant une étude régionale sur la qualité de ces eaux. Ainsi, une évaluation de l'état de la contamination microbiologique de la mer Méditerranée a-t-elle été établie sur la base des données communiquées par les pays dans leurs rapports sur la conformité (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf. 5). Le document

comprend une comparaison avec le rapport d'évaluation de 1996 de manière à fournir la tendance dans la surveillance de la conformité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles ainsi qu'un tableau clair de la contamination microbiologique en Méditerranée.

De plus, et suite aux études pilotes sur les profils de plage, un document sur la méthodologie d'élaboration de ces profils a été établi pour aider les pays à appliquer la législation proposée (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf. 6).

Une réunion de consultation d'experts désignés par les pays sur les eaux de baignade s'est également tenue à Athènes les 11 et 12 juin 2007 ; il y a été présenté et mis en débat la méthodologie proposée pour les profils de plage et un projet de lignes directrices sur les critères et normes.

Suite au cours de formation régional sur l'exploitation et la gestion des stations d'épuration d'eaux usées municipales tenu dans le passé, un cours de formation national sur le même sujet a été organisé en langue arabe à Beyrouth (Liban) du 28 au 30 septembre 2005. Le cours était organisé conjointement par l'OMS/MED POL et le Ministère libanais de l'environnement; il a réuni 34 participants, membres du personnel de diverses stations d'épuration et fonctionnaires ministériels. Le cours comportait aussi une partie consacrée à la gestion des boues d'épuration, suite à une demande des autorités libanaises.

Déchets solides et détritiques côtiers

Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le MED POL a axé ses activités sur deux domaines:

- Application concrète des Lignes directrices MED POL sur la gestion des déchets solides côtiers dans la région méditerranéenne, dans le cadre de l'exécution d'un projet pilote modèle de gestion des détritiques côtiers au Liban dans la communauté urbaine de Tripoli en coopération avec RAMOGE. Les objectifs du projet pilote incluaient les activités suivantes:

- a) L'amélioration du montage institutionnel dédié à la gestion des déchets solides côtiers de la municipalité d'Al Mina (le MED POL en coopération avec la municipalité d'Al Mina, son comité et l'Union des associations du nord pour le développement du Liban (UNADEP));
- b) L'amélioration de la coordination entre les parties prenantes (MED POL et RAMOGE avec les autorités nationales et locales);
- c) L'octroi par le MED POL de conseils techniques concernant les différents éléments de la gestion des déchets solides dans les zones côtières;
- d) L'identification des sources et de la répartition des déchets solides dans le milieu marin à proximité des îles des Palmiers (RAMOGE en coopération avec les étudiants de l'université par le recours au système SIG spécialisé);
- e) La promotion de la participation et de la sensibilisation de la population locale au processus de gestion des déchets solides (RAMOGE et MED POL grâce aux services d'un expert mis à disposition par RAMOGE).

Le projet a été exécuté par l'UNADEP sous la supervision du Ministère libanais de l'environnement et du Coordonnateur national pour le MED POL.

Suite à l'exécution concluante de toutes les activités du projet, l'UNADEP, en coopération avec le Ministère libanais de l'environnement, le MED POL et RAMOGE, a organisé un atelier national pour que le projet pilote soit répété dans d'autres municipalités côtières du Liban. Les maires de villes côtières et des représentants des administrations publiques concernées, de l'industrie, d'ONG et de la société civile ont participé à l'atelier. De plus, le

MED POL a diffusé sur son site web tous les produits tels que documents, brochures, dépliants réalisés dans le cadre du projet pilote à utiliser pour l'élaboration et l'exécution de projets similaires dans l'ensemble de la région.

- Grandes campagnes de sensibilisation au problème des débris côtiers en Méditerranée. Le MED POL, avec le concours financier du Programme des mers régionales /PNUE, a signé trois mémorandums d'accord avec trois ONG régionales, à savoir l'HELMPEA, Clean Up Greece et le MIO-ECSDE: 1) pour le lancement de campagnes de sensibilisation au problème des débris côtiers en Méditerranée; et 2) pour l'élaboration d'une stratégie à moyen terme d'éducation et de sensibilisation du public à la gestion des débris marins en Méditerranée (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf. 7).

Des brochures et dépliants en français, anglais, arabe, grec, albanais, croate et turc ont été diffusés à l'intention du grand public et des pêcheurs, industriels, touristes, hôtels et autres acteurs concernés au cours de plusieurs campagnes nationales organisées en 2006 et 2007.

En outre, les trois ONG précitées ont élaboré en commun des Lignes directrices intitulées "Éducation et sensibilisation à moyen terme à la gestion des débris marins" qui préconisent une approche régionale des modalités de cette sensibilisation, une bonne information sur les débris marins et l'application d'une politique judicieuse aux niveaux national et local. Les Lignes directrices s'adressent à tous les acteurs concernés, notamment le grand public, le secteur maritime, le secteur touristique, le secteur agricole, les autorités régionales et nationales, les ONG et les médias.

De surcroît, avec le concours d'un expert régional, le MED POL a élaboré un projet de plan d'action stratégique comportant des objectifs et un calendrier d'application (voir Doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf. 8) pour la gestion des débris côtiers en Méditerranée. Le plan pourrait être considéré comme une base à la préparation par le Secrétariat et les autorités nationales d'un programme de travail à moyen terme en vue de la mise en place d'un système de veille multiniveaux sur l'état de la gestion des débris côtiers dans la région, d'un programme de renforcement des capacités, d'un cadre réglementaire et d'une proposition d'amélioration du financement de la gestion des déchets solides côtiers; il a été formulé sur la base de la situation actuelle concernant les principales sources de débris dans le milieu marin et les dispositifs juridiques et institutionnels. Le Secrétariat considère que le plan d'action, associé au Lignes directrices "Éducation et sensibilisation à moyen terme à la gestion des débris marins" constitueraient un plan/stratégie d'action régionale solide pour la réduction des apports, à partir de diverses sources, de débris et de déchets solides dans le milieu marin.

Pollution atmosphérique

En relation avec l'estimation des émissions de polluants dans l'air, les données et informations soumises par les pays dans le cadre de l'établissement des Bilans de base nationaux d'émissions/rejets ont montré que la plupart des émissions dans l'air, en plus des sources mobiles, sont produites par le secteur énergétique et les unités de production d'énergie associées aux procédés industriels. C'est pourquoi la réunion des Parties contractantes tenue à Portoroz en 2005 a recommandé au MED POL de prévoir et développer, dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, des initiatives qui pourraient jouer un rôle majeur dans la réduction et la maîtrise de la pollution dans le cadre du PAS. En application de cette recommandation, le MED POL a établi une évaluation des pratiques actuelles à ce sujet dans les pays méditerranéens et un plan pour la réalisation d'activités spécifiques en 2008-2009 ainsi que dans le long terme, en appui à la mise en œuvre du PAS. À cet égard, le MED POL proposera des actions spécifiques pour le prochain exercice biennal et sollicitera une coopération et des partenariats avec des Institutions qualifiées et des acteurs intéressés.

Pollution industrielle

S'agissant de la pollution industrielle, le MED POL a finalisé, en 2006-2007, la base de données au moyen des données et informations provenant des **Bilans de base nationaux des émissions/rejets** qui ont été communiquées par les pays dans le cadre de la préparation de leurs PAN respectifs. La base de données est structurée de manière à ce que les données et informations soient classées par région administrative, secteur, sous-secteur et procédé. Elle comprend aussi des données et informations sur les stations d'épuration des eaux usées. Le MED POL, s'employant à assurer une qualité élevée des données sur les sources de pollution, a eu des contacts suivis avec les Coordonnateurs nationaux et les experts des pays pour éclaircir les questions relatives au nombre d'anomalies qui avaient été décelées lors du processus d'assurance qualité/contrôle qualité des données incluses dans la base. Cette activité a été menée à bien en avril 2007 et le Secrétariat estime désormais que les données et informations émanant des pays peuvent être considérées comme une base solide à l'élaboration de programmes de mise en conformité et des futures politiques en matière de réduction de la pollution.

Qui plus est, le MED POL, en coopération avec le CAR/PP, a préparé un Guide à l'intention des pays méditerranéens non européens pour l'application d'un système de maîtrise de la pollution fondé sur les MTD et MPE (voir doc. UNEP(DEPI)MED WG.316/Inf. 9). Ce Guide propose à chaque pays une procédure comportant les phases suivantes:

- Comment déterminer le champ d'application: secteurs industriels (domaines verticaux), activités auxiliaires (domaines horizontaux), taille des entreprises industrielles, installations existantes et installations nouvelles, extensions des entreprises, etc.; comment déterminer la structure pour la définition et le consensus dans le pays concernant les MTD et MPE pour chaque secteur industriel;
- Comment instaurer une procédure de détermination des MTD et MPE et de leur révision périodique;
- Comment analyser la législation et les attributions de l'Administration, en sorte que les permis environnementaux comprennent des valeurs limites d'émission (VLE) basées sur les MTD et MPE;
- Comment analyser en détail les conséquences techniques, environnementales, juridiques et économiques de l'application du système. Avant de se lancer dans l'application d'un système de cette importance, le pays lui-même doit conduire une étude, beaucoup plus approfondie que celle qui serait réalisée pour ce Guide, des conséquences de l'application du système;
- Comment mettre en marche le système et en surveiller l'application. Une fois que le pays a décidé de mettre le système en marche, le Guide recommande comment procéder et au moyen de quels paramètres en surveiller la bonne marche afin d'assurer le succès de l'application.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le document "Évaluation, assortie de lignes directrices, pour l'élaboration de réglementations nationales applicables aux émissions/rejets de polluants provenant d'installations industrielles" (UNEP(DEC)MED WG.264/Inf.12) a été établi. Il a pour objectifs:

- de fournir aux pays des informations de base sur les diverses normes environnementales pour l'industrie en vigueur dans différents pays méditerranéens;
- de recenser les moyens par lesquels des normes ont été instaurées dans les pays de l'UE et hors UE;

- de recenser les différents moyens d'instaurer des normes environnementales actualisées;
- d'exposer à grands traits la méthodologie que les industriels devraient utiliser pour suivre la réduction de la pollution.

Sur la base du document ci-dessus, le Ministère de l'aménagement des territoires, de l'eau et de l'environnement du Maroc, avec le concours technique et financier du MED POL, a lancé un projet pilote pour la mise au point de normes nationales de qualité des émissions/rejets provenant de secteurs de l'industrie des métaux. Le projet reposait sur une approche de bas en haut, partant d'une analyse exhaustive de l'état le plus récent des techniques du secteur au Maroc pour procéder à une évaluation des technologies de dépollution disponibles en relation avec les milieux récepteurs, des capacités socio-économiques et techniques nationales de gestion des questions de pollution dans ce domaine, et avancer finalement une proposition d'instauration de VLE pour les rejets dans l'eau et les émissions dans l'air. La proposition se fondait sur un large processus de consultation national. Il était prévu que le Ministère adopterait les VLE proposées conformément aux règles et règlements marocains (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf. 10). Le Secrétariat considère l'approche et la méthodologie suivies par les autorités marocaines pour l'instauration de VLE nationales dans différents secteurs industriels comme adéquate et pouvant servir de modèle pour d'autres pays. À cette fin, le document a été affiché sur le site web du PAM.

La réunion des Parties contractantes tenue à Portoroz en 2005 est convenue d'inscrire au programme d'activités MED POL pour l'exercice 2006-2007 la préparation des cinq plans régionaux ci-après:

- la réduction des apports d'éléments nutritifs provenant d'installations industrielles
- la réduction des apports de mercure
- la gestion et l'élimination écologiquement rationnelle des stocks de PCB et produits chimiques obsolètes
- la gestion des huiles lubrifiantes usées
- la réduction de l'accumulation de piles/accumulateurs usés

Les plans devaient se fonder sur les données et informations actualisées figurant dans les BDN, BBN et PAN récemment établis. En lançant le processus d'élaboration des plans, deux autres processus parallèles et étroitement liés ont aussi été engagés: négociation pour la détermination d'un mécanisme de différenciation de la réduction de la pollution, et négociation pour la détermination de l'approche à utiliser pour la formulation des programmes et mesures qui seraient inclus dans le futur texte juridiquement contraignant prévu par l'article 15 du Protocole "tellurique" une fois que ce dernier entrera en vigueur. En conséquence, et compte tenu du fait que les négociations ci-dessus étaient toujours en cours en étroite coordination avec les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, le Secrétariat a estimé que l'élaboration des plans régionaux susmentionnés devait être différée jusqu'à ce que les décisions soient prises sur la politique régionale d'ensemble future concernant le processus de réduction de la pollution. Cela étant, le Secrétariat a considéré que l'actualisation du plan régional pour la réduction de 50%, d'ici à 2010, de la DBO d'origine industrielle, réclamée par la Quatorzième réunion des Parties contractantes en 2005, sur la base des critères de différenciation proposés, offrirait aux pays un exemple concret des engagements possibles qui pourraient figurer dans le futur processus politique de réduction de la pollution. Aussi le MED POL a-t-il établi une version actualisée du plan régional pour la réduction de la DBO en tenant compte des conclusions de la réunion du groupe de travail sur l'approche différenciée qui s'est tenue à Barcelone en mars 2006, pour examen par les Coordonnateurs pour le MED POL (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/5).

Destruction des habitats

Suite aux travaux menés par le Secrétariat au cours des précédents exercices biennaux sur la gestion du **dessalement de l'eau de mer**, qui ont débouché sur l'établissement d'une évaluation, l'élaboration de lignes directrices et la décision des Parties contractantes de considérer que ces activités, en tant qu'activités industrielles, étaient assujetties aux dispositions du Protocole "tellurique", le MED POL s'est employé à diffuser dans toute la mesure du possible les informations disponibles sur les risques écologiques associés au dessalement et sur les bonnes pratiques de gestion. Ainsi, les documents établis par le MED POL ont été largement distribués et un cadre du MED POL a participé aux symposiums internationaux sur le dessalement de l'eau de mer organisés par l'Association européenne de dessalement (EDS) et tenus à Montpellier (France) en 2006 et en Grèce en 2007. Des exposés liminaires ont été présentés sur les activités de dessalement et leurs impacts sur le milieu marin en Méditerranée.

Rapports

Dans le cadre de l'exercice d'essai du **système de rapports du PAM** portant sur la Convention et tous les Protocoles pour l'exercice biennal 2002-2003 et des résultats de plusieurs réunions du PAM tenues sur ce système, le MED POL a été activement associé au processus d'élaboration d'un formulaire de rapport actualisé sur la mise en œuvre des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux". En outre, le MED POL a proposé sa vision concernant l'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles : il s'agit d'une évaluation basée sur les indicateurs DPSIR qui met à profit les données et informations générées par les Parties.

Compte tenu de l'importance de la mise en place au plan national d'**Inventaires des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP, ou PRTR en anglais)**, le MED POL a continué à fournir un concours technique et financier aux pays pour faciliter la réalisation de projets pilotes. Cela étant, et à la suite de la bonne exécution de la Phase I du projet pilote en Égypte, le MED POL, en coopération avec l'ICS-ONUDI, a finalisé le programme d'exécution de la Phase II du projet pour couvrir toutes les offices régionaux méditerranéens de l'Agence égyptienne pour l'environnement (EEAA) et les partenaires industriels situés dans cette zone. Il comporte un système de notification "en ligne" qui assure la liaison à distance entre les offices de l'EEAA et les partenaires industriels. Le système est étayé par une banque de données pour gérer toutes celles recueillies sur les émissions/rejets et transferts de certains polluants concernant les sites industriels.

Par ailleurs, le MED POL, avec le concours de l'ICS-ONUDI, a lancé en juin 2006 un projet pilote d'IETMP à Izmir (Turquie) qui consiste à mettre en place un système de notification "en ligne" entre les partenaires industriels et la direction de l'environnement d'Izmir, une base de données, et à assurer la formation de deux experts, dans les locaux de l'ICS-ONUDI à Trieste (Italie), à la gestion et à l'adaptation de l'ensemble du système. Une réunion-bilan est prévue pour juillet 2006 afin de passer en revue les premières réalisations du projet et de convenir d'une feuille de route en vue d'étendre l'application de l'IETMP à une zone côtière plus vaste.

Au cours de l'exercice biennal, le MED POL a continué à appliquer la feuille de route adoptée par les Parties contractantes et figurant dans le document conceptuel sur les **Indicateurs de pollution marine (IPM)** à utiliser comme outils pour les rapports sur l'efficacité de la mise en œuvre des Protocoles "tellurique", "immersions", "déchets dangereux" et du document du PAS (UNEP(DEC)/MED WG.231/17). À cet égard, avec le concours d'experts régionaux, le MED POL a engagé une évaluation, dans l'ensemble de la région, des capacités et moyens qu'ont les pays d'évaluer le principal jeu d'indicateurs

adopté dans le cadre du document conceptuel. Les résultats de l'évaluation figurent dans le doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf. 11.

Pour résumer, il est ressorti de l'essai d'application des indicateurs de pollution au niveau national mené par 14 pays, que la plupart des questions, préoccupations et contraintes étaient communes aux pays et que, partant, la plupart des propositions visant à améliorer ces IPM au niveau national pouvaient s'appliquer à tous. Certaines des propositions étaient générales, visant tout l'éventail des IPM, d'autres plus spécifiques. Les propositions ont porté sur les points suivants:

- ✓ Acquisition des données
- ✓ Stockage des données/Organisation de la base de données
- ✓ Accroissement du financement et des capacités humaines/de laboratoires (portant ainsi également sur l'application de programmes d'interétalonnage, d'assurance qualité/contrôle qualité)
- ✓ Harmonisation avec les initiatives de l'UE/collaboration internationale
- ✓ Stratégie nationale
- ✓ Adoption de valeurs/stations de référence (en particulier pour les biomarqueurs/indices biologiques)
- ✓ Réduction du nombre d'IPM proposés
- ✓ Adjonction de nouveaux IPM spécifiques.

De plus, si un petit nombre de pays seulement surveillent tous les paramètres stipulés, d'autres surveillent des paramètres supplémentaires qu'ils jugent plus importants (sur la base de critères tant scientifiques que locaux), comme le phytoplancton. Les pays de l'UE paraissent entreprendre des programmes de surveillance plus détaillés.

Au plan de la notation générale (scoring), les indicateurs chimiques sont les plus avancés, suivis des indicateurs écologiques, alors que les biomarqueurs sont en bas de l'échelle. Il existe des données sur les IPM écosystémiques en vue d'établir des rapports d'évaluation nationaux ainsi que la capacité de compléter les données dans les domaines qui ne sont pas étudiés pour l'heure.

En ce qui concerne les IPM et biomarqueurs chimiques, les méthodologies paraissent être uniformes et normalisées, suivant les procédures d'analyse MED POL instaurées dans le cadre des protocoles nationaux et internationaux d'AQ/CQ et des exercices d'interétalonnage. Par contre, il reste davantage à faire pour harmoniser les indicateurs écologiques (définir les limites des classes écologiques, établir des stations de référence, développer des bases de données).

Néanmoins, il est manifeste qu'existent la capacité et la volonté d'étendre les programmes de surveillance conformément à la stratégie IPM du MED POL, notamment si davantage de ressources (financières, humaines et analytiques) deviennent disponibles.

Les IPM devraient être employés dans la recherche environnementale d'une manière intégrée, pluridisciplinaire et holistique. Ils devraient aussi être axés sur la création d'une base de données susceptible d'être intégrée dans les modèles écosystémiques.

Le Secrétariat utilisera les conclusions ci-dessus pour la mise au point à l'avenir d'IPM en liaison étroite avec les programmes de surveillance.

Autres activités se rapportant au Protocole "tellurique" et au PAS

En ce qui concerne les **inspections environnementales** et en particulier les systèmes d'inspection dans les pays méditerranéens, suite à la réunion du Réseau sur le respect des obligations et l'application effective de la législation tenue à Athènes du 4 au 6 octobre 2005, un autre réunion du Réseau est prévue pour les 24 et 25 octobre 2007 à Athènes.

Dans l'esprit du cours de formation régional "former les formateurs" sur les systèmes d'inspection environnementale, tenu au cours du dernier exercice biennal, plusieurs cours de formation nationaux ont été organisés par l'OMS/MED POL et ont eu lieu en 2006-2007. À cet égard, un cours de formation national sur les inspecteurs environnementaux s'est déroulé du 4 au 6 octobre 2006 à Nova Gorizia (Slovénie) et était organisé conjointement par l'OMS/MED POL et le service d'inspection de la planification environnementale et spatiale du Ministère de l'environnement de Slovénie. Trente experts nationaux de haut niveau provenant de tout le pays y ont pris part.

Par ailleurs, un autre cours national a été organisé à Podgorica (Monténégro) les 19 et 20 avril 2007, sur la surveillance de la pollution et les inspections environnementales, au moyen du matériel didactique préparé à cette fin. Le cours était organisé conjointement par l'OMS/MED POL et l'Institut hydrométéorologique du Monténégro. Seize inspecteurs des services environnementaux du Ministère y ont pris part.

À la demande des autorités syriennes, une aide a été fournie au lancement d'inspections en Syrie, dans le cadre d'arrangements et d'un concours technique et financier de l'OMS/MED POL. En vue d'accroître la collaboration technique dans la région, une équipe d'inspecteurs égyptiens s'est rendue en Syrie et a aidé les autorités syriennes en juin 2006.

Lors de la mise en oeuvre du programme de renforcement des capacités en matière d'inspections environnementales, des participants tout comme des organisateurs nationaux de cours de formation ont indiqué que d'autres questions devraient aussi être traitées au cours des prochaines années. Il a notamment été souligné que l'établissement de listes de pointage techniques destinées à chacun des secteurs industriels actifs dans le pays aurait constitué un outil utile. Ainsi a-t-il été préparé du matériel didactique approprié consistant en lignes directrices et instructions sur les modalités de réalisation des inspections techniques dans les entreprises industrielles ainsi que des listes de pointage pour chacun des secteurs industriels d'intérêt pour les pays méditerranéens; ce matériel sera présenté pour examen et observations à la réunion du Réseau sur le respect et l'application effective de la législation qui se tiendra en octobre 2007.

En raison de l'importance croissante des indicateurs dans tous les aspects du programme de surveillance de la conformité et de l'utilisation qui en est proposée, un jeu d'indicateurs pour les inspections environnementales a été mis au point et est actuellement à l'essai dans trois pays (Tunisie, Slovénie, Israël). Une poursuite de son application sera examinée lors de la réunion du Réseau sur le respect et l'application effective qui est prévue en octobre 2007.

La mise en oeuvre des PAN nécessitera un mécanisme complexe d'évaluation de la réduction des polluants à la source. Ce mécanisme repose sur trois piliers: le système d'autorisation ou de permis de rejet est le point de départ pour réglementer la réduction des polluants; le système d'inspection est celui qui permet de contrôler le respect des objectifs chiffrés fixés dans le permis et de veiller à leur application effective; et la surveillance de la conformité est directement en rapport avec le système d'inspection comme l'outil le plus important pour vérifier les mesures proposées pour la réduction de la pollution. Pour s'attaquer au problème important du respect et de l'application effective de la législation dans la région, il a été proposé d'intégrer cette activité dans le nouveau Partenariat stratégique FEM. Dans le cadre de la préparation de l'exposé sommaire du Projet, il a été procédé à une évaluation visant à dresser un tableau détaillé du cadre institutionnel des systèmes de réglementation et d'inspection ainsi que de la politique de surveillance de la

conformité. L'évaluation a permis d'identifier des doubles emplois ou des lacunes et a proposé divers moyens pour que chaque pays améliore ses systèmes et puisse tirer parti du renforcement des capacités dans le cadre du Projet proprement dit dont le début est prévu en 2008. Plus concrètement, les activités suivantes ont été menées en 2006 avec le concours financier du FEM:

- Évaluation des besoins des pays avec l'aide d'experts nationaux; et
- Préparation d'un programme d'actions concernant le renforcement de systèmes d'autorisation, de permis et de mise en conformité dans les pays.

Le nouveau MED POL-Phase IV comprend la question des **risques sanitaires dans les établissements touristiques** comme appelant un examen prioritaire en Méditerranée, puisque le tourisme est mis en exergue par la Commission méditerranéenne du développement durable comme étant d'une importance primordiale pour le développement. Compte tenu des liens existant entre les aspects sanitaires du tourisme et les dispositions du Protocole "tellurique", l'on a jugé nécessaire d'établir une évaluation des risques sanitaires associés aux établissements touristiques dans la région méditerranéenne qui apporterait des éléments probants sur les principaux risques. Une réunion d'experts a été organisée du 24 au 26 avril à Athènes afin de déterminer quelles activités pourraient éventuellement être exécutées dans le cadre du MED POL (voir ref. doc. EUR/07/5069441/5). Les résultats de la réunion ont permis de préciser les activités à exécuter en 2008-2009.

3. Évaluation de la pollution

Des accords nationaux de surveillance continue ont été signés avec les pays suivants: Albanie (données soumises depuis 2001), Croatie (données soumises depuis 2000), Chypre (données soumises depuis 1999), Grèce (données soumises pour 1999 et 2004), Israël (données soumises depuis 1999), Slovénie (données soumises depuis 2000), Tunisie (données soumises depuis 2001) et Turquie (données soumises depuis 1999).

Des accords concernant des programmes nationaux de surveillance continue ont également été signés avec le Maroc, l'Algérie et la Syrie, mais des efforts restent à faire pour étendre la couverture temporelle et géographique et assurer des données de bonne qualité. Trois des programmes de surveillance (Chypre, Tunisie et Turquie) ont été révisés pour étendre leur couverture et y inclure des études pilotes sur l'eutrophisation. Des études pilotes sur l'eutrophisation ont également été entreprises en Croatie, au Maroc et en Slovénie. L'Égypte a signé en avril 2006 un accord pour la réalisation d'un programme pilote sur la surveillance des tendances des contaminants.

Sur la base de recommandations de la Quatorzième réunion des Parties contractantes et des conclusions de la troisième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue (décembre 2005), les pays qui n'avaient pas conclu d'accord avec le MED POL ou qui avaient des lacunes dans la communication de leurs données ont été contactés pour fournir les données et résultats de leurs activités de surveillance conformément aux spécifications MED POL. Ainsi, l'Italie a communiqué des données sur les contaminants dans les eaux côtières, les sédiments et les biotes ainsi que sur l'eutrophisation pour la période 2001-2005. La France avait déjà communiqué des données sur les contaminants dans les biotes pour les périodes 1996-2003 mais a confirmé qu'elle poursuivrait la soumission de ces données. Monaco a adressé des rapports sur la surveillance de la conformité des eaux de baignade pour la période 1996-2005 ainsi qu'un inventaire des études des effets biologiques réalisées pour la période 2000-2005. L'Espagne a soumis des données pour la période 2004-2005.

La troisième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue de MED POL-Phase III s'est tenue du 12 au 15 décembre 2005 à Palerme (Italie) et elle a passé en revue l'ensemble de ces activités, y compris une analyse détaillée des données de la surveillance et des activités d'assurance qualité des données. La mise en œuvre et les résultats de chaque composante de la surveillance MED POL ont été examinés et des propositions ont été formulées pour la préparation des activités de MED POL-Phase IV. Ainsi, selon le document opérationnel de MED POL-Phase IV examiné par les Coordonnateurs nationaux lors de leur réunion extraordinaire de Mytilène (26-28 mars 2007), il a été convenu que la surveillance continue conserverait les caractéristiques fondamentales de la Phase III.

Suite à l'approbation par la Quatorzième réunion des Parties contractantes du programme de travail de MED POL-Phase IV, les travaux ont été amorcés en vue d'organiser des **études sous-régionales** dans le but de mieux appréhender les niveaux de contamination des eaux côtières de la Méditerranée. Comme une initiative similaire était déjà en cours, il a été décidé de concourir à ses activités en aidant d'autres laboratoires méditerranéens à y participer. Le projet MYTILOS, financé essentiellement au titre d'INTERREG, couvrait la Méditerranée occidentale. Des cages avec des moules sont déployées à certaines stations, puis les moules sont analysées pour y doser tous les contaminants chimiques (métaux lourds et substances organiques). Le MED POL a appuyé la participation de la Tunisie et du Maroc.

Le MED POL a participé en tant que partenaire à la réunion de coup d'envoi (octobre 2006) d'un nouveau projet (MYTIMED), lequel est en fait le prolongement de MYTILOS en vue de couvrir la Méditerranée du Nord-Est. Le MED POL appuie la participation du Liban et de la Syrie au cours de la croisière 2007.

Le Laboratoire d'études sur le milieu marin (MESL-AIEA) a poursuivi sa coopération avec le MED POL pour l'application d'un programme très complet d'**assurance qualité des données** pour les contaminants chimiques dans le cadre des programmes nationaux de surveillance.

Comme il est exposé ci-dessous plus en détail, les travaux du MESL-AIEA en 2006-2007 ont été centrés sur des cours de formation à la chimie analytique marine des polluants, sur des études interlaboratoires et l'octroi de conseils techniques d'expert dans le cadre de missions dans les pays et de participation à des réunions.

Deux stages de formation ont eu lieu à Monaco au cours des deux derniers mois de 2006, et des rapports complets sur l'un et l'autre stages ont été soumis au MED POL. Un stage de formation à l'analyse des pesticides chlorés et des PCB dans des échantillons marins a été organisé du 6 au 21 novembre; il a réuni 5 stagiaires provenant de 5 pays. De même, un stage de formation à l'analyse des métaux lourds dans des échantillons marins a été organisé du 27 novembre au 8 décembre et a réuni 5 stagiaires provenant de 5 pays.

Un rapport a été finalisé sur l'étude interlaboratoires de l'échantillon IAEA-435 (homogénat de thon) à laquelle ont pris part 31 laboratoires de 14 États membres (*Exercice d'intercomparaison mondiale et régionale pour la détermination des composés organochlorés et des hydrocarbures de pétrole dans l'homogénat de thon IAEA-435*, Rapport IAEA/MEL/78, février 2006).

Un rapport a été finalisé sur l'étude interlaboratoires de l'échantillon IAEA-436 (homogénat de thon) à laquelle ont pris part 31 laboratoires de 13 États membres (*Exercice d'intercomparaison mondial et régional pour la détermination des éléments en traces et du méthylmercure dans l'homogénat de chair de thon IAEA-436*, Rapport IAEA/MEL/77, février 2006)

Deux échantillons de sédiments côtiers ont été préparés pour une étude interlaboratoires des contaminants organiques (IAEA-159) et des métaux (IAEA-158). L'IAEA-159 a été

distribué en juillet 2006 et 31 laboratoires de 13 États membres ont pris part à l'étude. La date limite de notification des résultats a été reportée à la fin mars 2007. L'IAEA-158 a été distribué en mai 2006 et 30 laboratoires de 14 États membres ont pris part à l'étude. La date limite de notification des résultats a été fixée à la fin novembre 2006. Les données soumises seront interprétées et deux rapports seront établis au troisième trimestre 2007.

L'expertise du MESL a également été sollicitée pour aider les laboratoires MED POL de diverses manières au cours du présent exercice biennal. Des missions d'assurance qualité des données ont été organisées pour deux laboratoires en Turquie (Izmir et Erdemli) et des échantillons de sédiment et de moule ont été analysés au MESL de Monaco pour aider au renforcement des capacités du laboratoire d'Izmir.

Les travaux se sont aussi poursuivis en matière de **biosurveillance** avec le concours de la DISAV (Université d'Alessandria, Italie). Un atelier MED POL intitulé "Atelier sur le programme MED POL pour les effets biologiques: résultats et orientations futures" a été organisé les 20 et 21 décembre 2006 à l'Université d'Alessandria (Italie). Y ont pris part 22 scientifiques méditerranéens, participant au programme MED POL sur les effets biologiques, ainsi que des experts extérieurs. L'atelier:

- a. a examiné les travaux entrepris au cours de la Phase III; au titre de ce point, les participants ont eu l'occasion de présenter les travaux accomplis au cours des dix dernières années dans le cadre des programmes nationaux de surveillance et d'autres programmes comparables;
- b. a adopté une proposition pour l'utilisation d'une approche à deux paliers avec des mollusques en cage en vue de classer le syndrome de stress induit par les polluants dans les organismes sentinelles prélevés le long du littoral méditerranéen; le premier palier comporte un biomarqueur unique, à savoir la stabilité de la membrane lysosomiale, et la mortalité. Le second palier comporterait toute une batterie de biomarqueurs, à savoir l'accumulation de lipofuscine, l'accumulation de lipides neutres, les fréquences de micronoyaux, le stress oxydatif, la teneur en métallothionéines, l'activité acétylcholinestérasique, la prolifération peroxysomiale, le rapport lysosome/cytoplasme, et le "stress sur stress";
- c. a reconnu la nécessité d'harmoniser les critères d'évaluation avec ceux des organisations et conventions de l'Europe du Nord. L'harmonisation devrait porter sur le choix des biomarqueurs, les protocoles opérationnels types et la gestion des données, ainsi que sur les exercices communs d'interétalonnage, les cours de formation et les bases de données.

Le MED POL a accepté l'invitation à participer au groupe de travail CIEM sur les effets biologique des contaminants, qui s'est réuni en mars 2007 à Alessandria (Italie). Lors de la réunion, la nécessité d'harmonisation a été soulevée et la possibilité d'organiser des activités communes entre le CIEM(OSPAR), le MED POL et HELCOM a été examinée. Il a été convenu de proposer, en relation avec l'atelier CIEM/OSPAR-ICON pour la mer du Nord, l'organisation d'une activité parallèle en Méditerranée en 2008/2009 en ayant recours à l'approche à deux paliers. Cet atelier pourrait servir de plateforme européenne à des exercices d'harmonisation et d'interétalonnage des techniques relatives aux effets biologiques qui sont utilisées dans les trois zones des Conventions et qui relèvent en grande partie de la directive-cadre sur l'eau de l'UE.

Les techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance MED POL de l'**eutrophisation** ont été publiées comme N° 163 de la Série des rapports techniques du PAM.

Suite à l'approbation du programme de travail MED POL, les activités ont démarré pour l'élaboration d'un nouveau rapport actualisé d'évaluation de l'eutrophisation. Des réunions

d'experts restreintes ont été organisées, puis la l'élaboration du rapport a été entreprise avec le Centre hellénique de recherche marine. Le rapport se fonde également sur les informations communiquées par les experts des pays et les Coordonnateurs nationaux par le biais de questionnaires diffusés par le Secrétariat. En février 2007, un atelier a été organisé pour examiner l'avant-projet de rapport. Le projet final sera établi avant la fin 2007, sur la base des observations formulées par l'atelier. L'atelier a aussi été l'occasion d'examiner le document sur la stratégie de surveillance de l'eutrophisation, qui a été présenté pour la première fois à la troisième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance (Palerme), et d'avancer des propositions pour son amélioration.

Un projet de méthode d'échantillonnage et d'analyse des sédiments, qui a été débattu à la réunion d'experts sur les études sédimentaires (avril 2005), a également été présenté et fait l'objet d'amples observations à la réunion de Palerme. Le document est cours de remaniement et, une fois finalisé, il constituera une contribution importante à la révision du programme de surveillance continue des tendances.

Une réunion s'est tenue à Chypre les 30 septembre et 1^{er} octobre avec MOON et MED GOOS afin d'instaurer plus avant la coopération avec le PAM et le MED POL pour l'utilisation des produits existants en matière d'océanographie opérationnelle. Il est prévu que les produits et données disponibles seront utilisés par toutes les composantes du PAM.

4. Système d'information

Au cours de l'exercice biennal, le MED POL a lancé le développement d'un système d'information. Un projet de Système d'information MED POL a été préparé en collaboration avec l'INFO/RAC et il a été présenté à la réunion extraordinaire des Coordonnateurs pour le MED POL tenue à Mytilène du 26 au 28 mars 2007. Pour l'heure, le Système d'information MED POL comprend les modules suivants:

- un réseau Intranet, qui faciliterait les contacts et la diffusion des documents et informations entre le Secrétariat et les Coordonnateurs nationaux;
- un système de rapports "en ligne" qui comporte présentement la notification sur les programmes de surveillance de la conformité et de surveillance des tendances et serait développé pour couvrir toutes les activités de notification concernant les Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux";
- L'acquisition et extraction de données
- un SIG.

Le développement des deux premiers modules est presque achevé; un alpha-test pour les cadres du MED POL a été mené à bien en 2006 et un bêta-test qui concerne les coordonnateurs nationaux et les parties prenantes devrait commencer vers la fin de 2007. Le MED POL s'emploie activement avec l'INFO/RAC à faire en sorte que le passage au système de rapports "en ligne" ait lieu en janvier 2008.

À la réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL tenue à Mytilène en mars 2007, les Coordonnateurs ont accueilli avec intérêt l'initiative, les spécifications techniques et le plan d'application du système mais ont estimé qu'il restait à examiner un certain nombre de questions politiques concernant les données. En conséquence, le Secrétariat, en coopération étroite avec l'INFO/RAC, a établi un document sur les questions politiques inhérentes à la gestion du Système qui est présenté à la réunion pour examen et approbation (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 316/6).

5. Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "immersions"

En vertu des dispositions du Protocole "immersions" de 1976, les autorités nationales sont tenues d'enregistrer les activités d'immersion effectuées sur délivrance par elles d'un permis et d'en informer le Secrétariat. Cependant, comme il a été signalé en plusieurs occasions depuis l'entrée en vigueur du Protocole, un petit nombre de pays seulement ont fait régulièrement rapport au Secrétariat sur les permis délivrés.

Dans ces conditions, eu égard à l'importance des activités d'immersion pour la planification des activités de surveillance et de maîtrise de la pollution et au fait que le Protocole révisé de 1995 devrait entrer prochainement en vigueur, le Secrétariat, sur la base de l'évaluation des activités d'immersion pour la période 1995-2001 qui a été établie en 2005 et des résultats de l'atelier régional tenu à Nicosie (Chypre) les 15 et 16 février 2005, a organisé des réunions nationales de parties prenantes pour faire le point sur les immersions en Égypte, au Maroc, à Malte, en Syrie et en Libye et a prévu d'en tenir une en Turquie à la fin de 2007. D'une pertinence et d'une utilité particulières ont été les informations apportées par la réunion de Nicosie qui a passé en revue les activités d'immersion dans les pays méditerranéens, y compris l'application des lignes directrices, a recensé les besoins nationaux et a partagé les dernières connaissances en matière de gestion de différents types de matériaux mentionnés à l'article 4 du Protocole "immersions".

Les réunions nationales ont fait ressortir la nécessité de déployer davantage d'efforts pour que les pays soient mieux préparés à s'acquitter des engagements découlant du Protocole "immersions" de 1995 et plus spécifiquement à appliquer les lignes directrices adoptées.

À cet égard, le MED POL est convenu avec le Secrétariat de la Convention de Londres/Protocole de Londres (CL/PL) d'organiser une session conjointe à l'occasion de la 30^e réunion du groupe scientifique au titre de la CL et de la 1^{ère} réunion du groupe scientifique au titre du PL. La 1^{ère} réunion du groupe scientifique s'est tenue en Espagne du 18 au 22 juin 2007, et le MED POL a parrainé la participation de cinq représentants de pays méditerranéens (Albanie, Algérie, Israël, Syrie et Turquie) qui ne sont pas Parties à la CL/PL. Cette initiative vise à faciliter l'échange d'informations entre représentants sur les divers moyens de surmonter les difficultés et obstacles à la mise en œuvre du Protocole "immersions" et à renforcer la coordination entre les deux Secrétariats.

De plus, le Secrétariat a collecté les informations nécessaires concernant l'élaboration de valeurs limites seuil (VLS) pour les matériaux de dragage à utiliser pour la préparation de lignes directrices sur l'élaboration de ces VLS par les autorités nationales. Le Secrétariat, dans un souci de rentabilité dans l'exécution de cette activité, coordonne ses efforts avec la CL/PL et tirera parti de ses lignes directrices pour la gestion des déchets provenant de l'intérieur des terres.

Le Secrétariat a également préparé un rapport plus complet sur les sites d'immersion de matériel de guerre dans la région (voir doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 316/Inf. 12). Le rapport et la carte qui en fait partie sont destinés à être utilisés par les autorités maritimes, les associations de pêcheurs etc et sera remise à jour avec l'assistance des Coordonnateurs nationaux.

Le MED POL a pris une part active à l'élaboration du système de notification concernant le Protocole "immersions" dans le cadre du système de rapports du PAM.

6. Activités relatives à la mise en oeuvre du Protocole "déchets dangereux"

Au titre de sa stratégie de coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle, le MED POL a mené à bien la phase I du projet pilote pour établir des inventaires des huiles lubrifiantes et évaluer les impacts de celles-ci en Bosnie-Herzégovine. Le projet, coordonné conjointement avec le Bureau régional de la Convention de Bâle à Bratislava (Slovaquie) et les autorités nationales de Bosnie-Herzégovine, serait un modèle auquel d'autres pays méditerranéens pourraient se référer dans l'avenir. Les résultats du projet ont été largement diffusés dans l'ensemble de la région et affichés sur le site web du PAM. De plus, en mars 2007, le MED POL a lancé la phase II du projet qui consiste à établir un plan de gestion des huiles lubrifiantes en Bosnie-Herzégovine, sur la base des résultats de la phase I.

Parallèlement au projet susmentionné, le MED POL négocie présentement avec le Centre régional de la Convention de Bâle (BCRC) pour les pays arabes, qui est basé au Caire (Égypte), le lancement en 2007 d'un projet visant à élaborer une stratégie régionale et un plan d'action pour lutter contre le trafic et l'élimination illicites de déchets dangereux dans la région arabe. Dans le cadre du projet, le MED POL fournira un concours financier et technique aux pays arabes méditerranéens. La raison d'être du projet se fonde sur les informations émanant de la société civile et des ONG selon lesquelles un trafic et une élimination illicites sévissent dans la région et qu'une stratégie et un plan d'action pour les combattre font grandement défaut.

Les principales étapes en vue de mener à bien la stratégie et le plan d'action consisteront notamment à:

- a) collecter des informations et mener des investigations sur des stratégies similaires et plans d'alerte d'autres régions;
- b) élaborer une stratégie et un plan d'action qui seront présentés à un atelier régional;
- c) proposer un mécanisme financier et une unité de coordination pour la stratégie et le plan d'action;
- d) convoquer une réunion technique pour examiner les questions budgétaires et financières, les mécanismes de collaboration et les éléments de la stratégie et du plan d'action;
- e) convoquer un atelier régional de haut niveau pour y présenter la stratégie, se prononcer à son sujet, convenir des mécanismes d'application et examiner les mécanismes financiers;
- f) divulguer largement la stratégie et le plan d'action;
- g) présenter la stratégie et le plan d'action aux Ministres de l'environnement des pays arabes lors de leur réunion annuelle avec la Ligue des États arabes.

Il est prévu que de nombreux instituts et instances, comme la Convention de Bâle, Greenpeace, les autorités portuaires, les douanes, les filières environnement, les garde-côtes, Interpol et bien d'autres seront des acteurs et bénéficiaires essentiels.

Le MED POL a pris une part active à l'élaboration du système de notification concernant le Protocole "déchets dangereux" dans le cadre du système de rapports du PAM. Une attention particulière a été portée à l'harmonisation avec le système de notification de la Convention de Bâle.